

DÉCLARATION D'IMPÔTS 2024 :

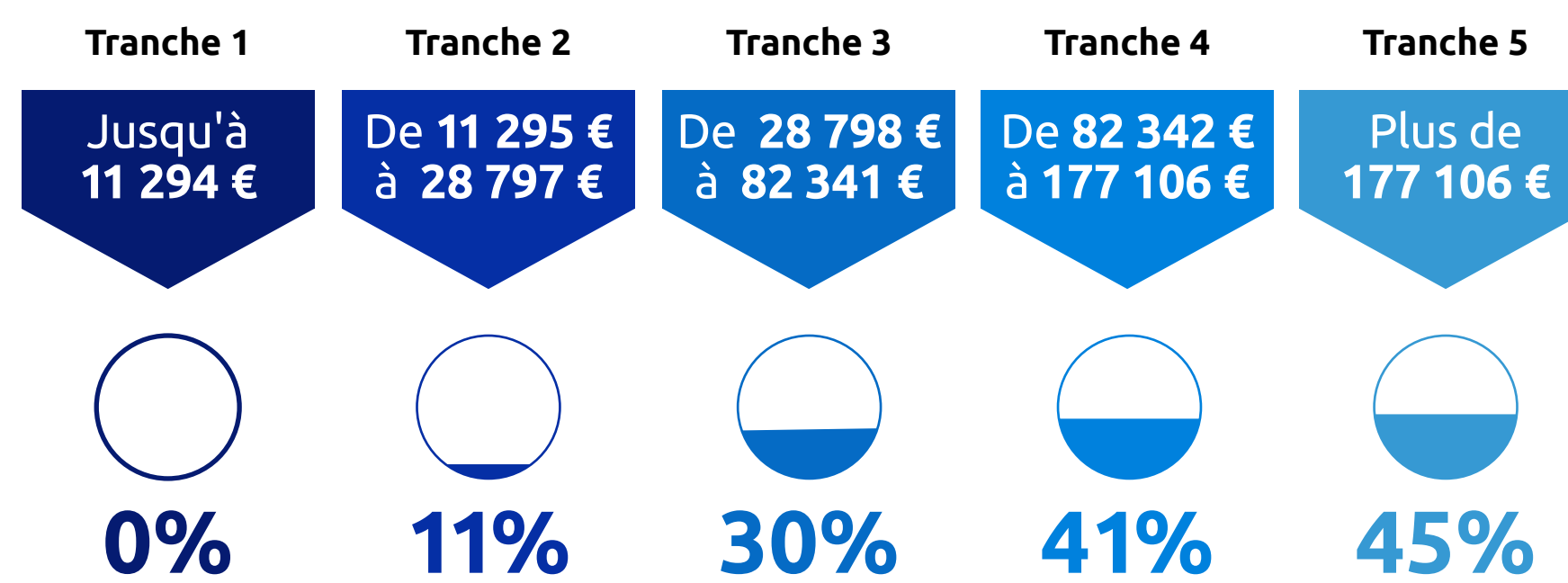
barème, nouveautés, prorogations et dates clés

Barème progressif 2024 applicable aux revenus de 2023

Pour tenir compte de l'inflation, les limites des tranches du barème sont revalorisées de 4,8 %.

Tranches pour 1 part de quotient familial

Revenu annuel net imposable



Source : article 197 du CGI

Exemple de calcul pour 1 part de quotient familial

Revenu annuel **85 000 €** net imposable

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	
Jusqu'à 11 294 €	De 11 295 € à 28 797 €	De 28 798 € à 82 341 €	De 82 342 € à 85 000 €	
0%	11%	30%	41%	
0 €	+ 1 925,33 € (28 797 - 11 294) x 11%	+ 16 063,20 € (82 341 - 28 797) x 30%	+ 1 090,19 € (85 000 - 82 341) x 41%	=
				19 079 €
				soit 22,45% du revenu net imposable.

Nouveautés & prorogations en 2023

Garde d'enfant

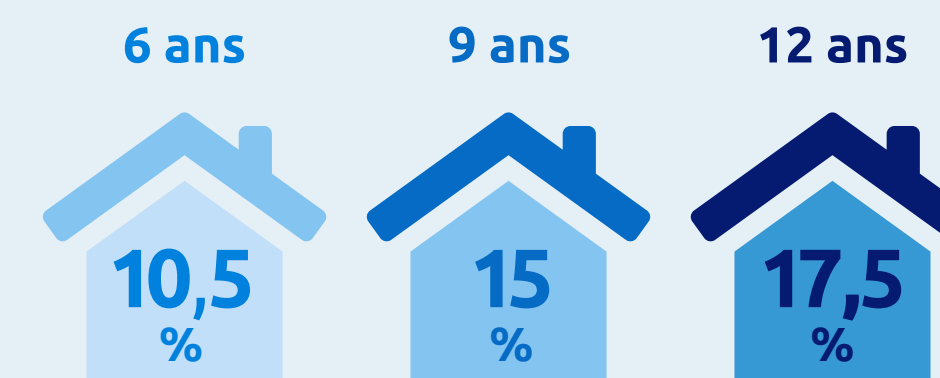
1 750 €



Pour les enfants de moins de 6 ans hors du domicile, le crédit d'impôt maximum est de 1 750 € par an et par enfant.

Dispositif PINEL

Réduction d'impôt pour les acquisitions en fonction de la durée de location :



Plus-values immobilières



Exonération en cas de cession d'un immeuble destiné au logement social.

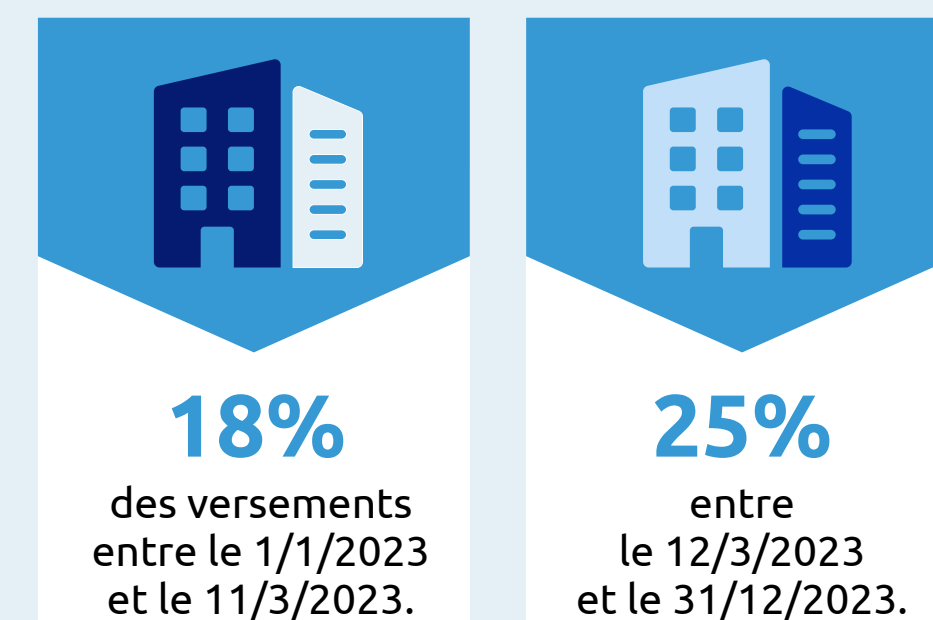
Dons au profit des plus démunis



Le plafond des versements est de 1 000 €.

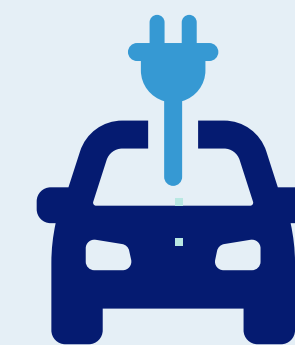
Investissement

Réduction d'impôt pour souscriptions au capital de PME non cotées ou d'Entreprises solidaires d'utilité sociale de :



Véhicule électrique

75%

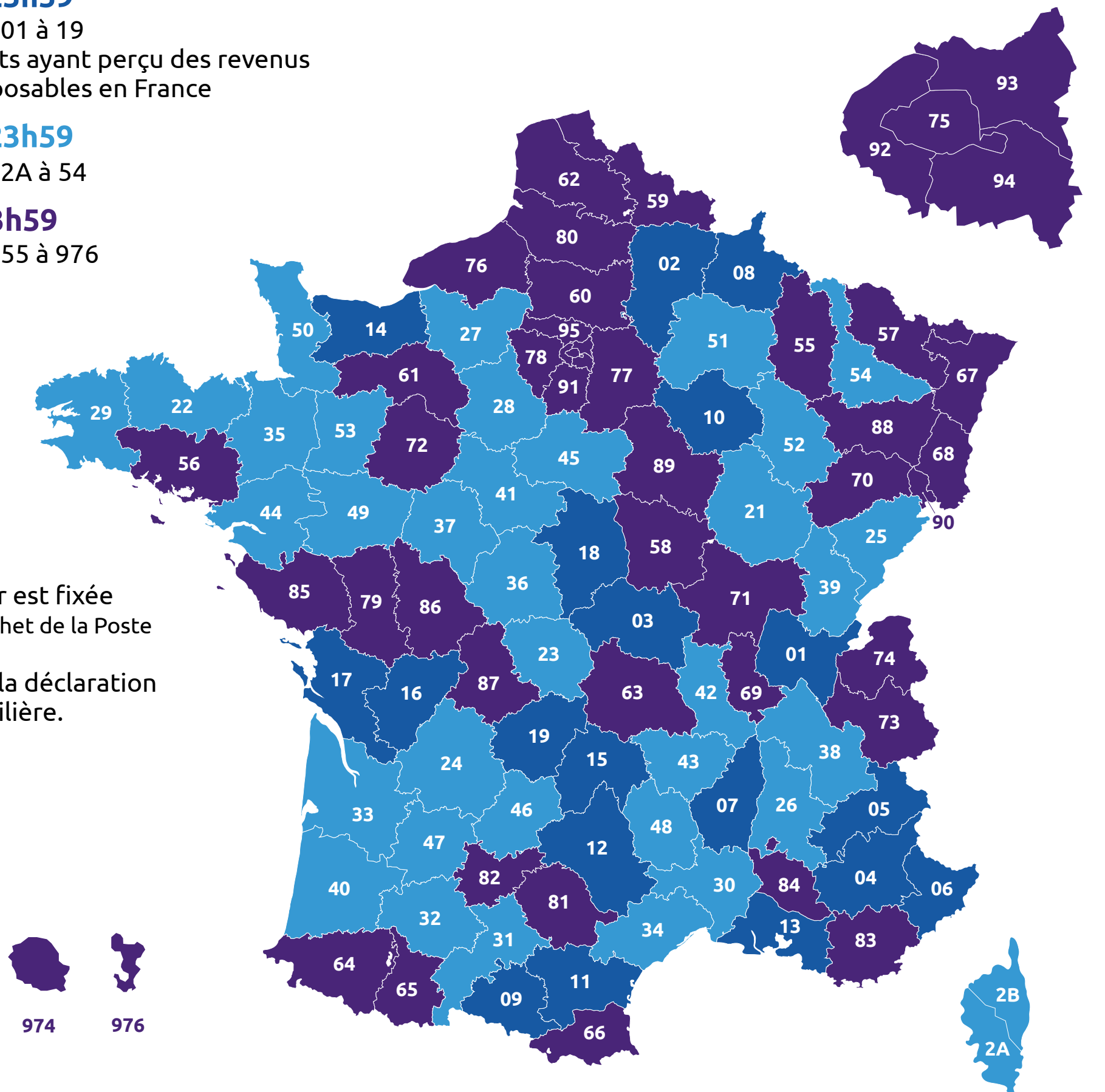


Crédit d'impôt maximum pour l'achat ou la pose d'un système de charge dans la limite de 300 € par système de charge.

Calendrier de la déclaration 2024 (revenus 2023)

Dates limites de dépôt 2024 sur internet et l'application impots.gouv :

- ZONE 1 : 23 mai à 23h59**
pour les départements 01 à 19 et pour les non-résidents ayant perçu des revenus de source française imposables en France
- ZONE 2 : 30 mai à 23h59**
pour les départements 2A à 54
- ZONE 3 : 6 juin à 23h59**
pour les départements 55 à 976



La date limite de dépôt papier est fixée au 21 mai 2024 à 23h59 (le cachet de la Poste faisant foi).
Ce calendrier vaut aussi pour la déclaration d'Impôt sur la fortune immobilière.

Source : DGFIP

Simulateur

Pour connaître le montant de l'impôt sur le revenu que vous allez payer en 2024
https://simulateur-ir-ifi.impots.gouv.fr/calcul_impot/2024/

